UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/04/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 42

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration (DISRUPT CAMPUS)

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 13/04/2021
DELIBERATION n° CA 2021 - 42
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(DISRUPT CAMPUS)

Date de la décision ou de la signature du contrat	**Matière**	**Numéro du centre financier**	**Objet**
17/03/2021	Autres contrats, conventions, accords	900011- EOTP : 20 DISRUP	Convention de collaboration Projets « Aspie-Friendly »-« Disrupt' Campus Toulouse »